



REGLEMENT « VIDE TA CHAMBRE » - 0/16 ANS

DIMANCHE 17 MARS 2024 – 9H30-16H30
LA SALVETAT SAINT GILLES – ESPACE BORIS VIAN



Organisé par l'association des parents d'élèves P.E.LU.CHE en partenariat avec la Mairie

ARTICLE 1 : OBJETS MIS EN VENTE

Le « Vide Ta Chambre » permet aux exposants de mettre en vente exclusivement les objets et articles personnels suivants: Vêtements 0-16 ans / Articles de puériculture / Vêtements de grossesse / Jeux et jouets 0-16 ans / Livres & albums jeunesse 0-16 ans / Décoration et mobilier enfants.

Tous les articles devront être propres et non tachés et les objets en bon état de fonctionnement.

A défaut, l'organisateur se réserve le droit de demander le retrait des articles ne correspondant pas.

L'exposant a également la possibilité d'exposer 1 objet encombrant (vélo, trotteur, parc... liste non exhaustive), renouvelable lorsque vendu.

L'exposant s'engage à ne pas mettre en vente d'objets militaires, animaux vivants et tout article dangereux et/ou immoral.

ARTICLE 2 : MODALITES D'INSCRIPTION

La participation au « Vide Ta Chambre » est réservée aux non professionnels. L'exposant devra :

- S'acquitter d'une participation financière de 10€.
- S'inscrire auprès de l'association P.E.LU.CHE :
 - 1/Pour les parents d'élèves des 3 Chênes ou Petits Lutins uniquement (si pas d'enfant à l'école, l'inscription anticipée sera refusée) : en déposant le dossier COMPLET (bulletin d'inscription rempli, photocopie pièce d'identité et paiement) dans la boîte aux lettres PELUCHE située devant le patio entre les 2 écoles. A déposer jusqu'au vendredi 1^{er} mars 18h00.
 - 2/Pendant les permanences prévues à la Maison des Habitants (rue Frédéric Chopin) :
 - Samedi 2 mars de 10h00 à 12h00
 - Mercredi 6 mars de 16h30 à 18h30 (Si et seulement s'il reste des places à vendre. Dans le cas contraire, cette permanence sera annulée)
- Présenter original et photocopie de la carte d'identité

Afin de permettre au plus grand nombre de familles de participer, il ne pourra être attribué qu'un seul stand par foyer.

Aucun enfant n'a la possibilité de tenir seul un stand de vente.

Le nombre de places étant limité, l'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription.

Toute inscription enregistrée est définitive, aucune modification ni remboursement ne pourra avoir lieu.

ARTICLE 3 : EMPLACEMENT ET MATERIEL D'EXPOSITION

Chaque stand mesure 3m et comprend 1 table de 1m80 et 2 chaises. L'organisateur attribue les stands par ordre d'inscription. Tout matériel dégradé devra être remboursé.

ARTICLE 4 : INSTALLATION / DESINSTALLATION

L'installation des stands se fera le jour J entre 8h00 et 9h15.

Les participants ne pourront partir qu'après 16h30. Chaque emplacement devra être rendu propre.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DES EXPOSANTS

Le « Vide Ta Chambre » est ouvert aux seuls particuliers sous réserve de se conformer au présent règlement et aux lois relatives au commerce, et de souscrire à toutes assurances utiles.

De plus, selon l'article R321-9 du 07/01/2009 : l'exposant s'engage lors de son inscription à ne pas participer à plus de 2 vide greniers dans l'année civile et signer l'attestation sur l'honneur. Toute personne ne respectant pas le règlement en sa totalité sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de son inscription.

LE JOUR J

Les exposants devront venir munis de leur carte d'identité.

L'organisateur se décharge de toute responsabilité concernant les vols et dégradations des objets mis en vente.

Pour le bon déroulement de la manifestation, les enfants des exposants sont sous leur responsabilité et leur vigilance.

Il est interdit de courir et de jouer dans les allées du Vide Ta Chambre.

Si vous le souhaitez, vous aurez la possibilité de faire don de certains de vos articles à une association caritative.

ARTICLE 6 : RESTAURATION

La vente des produits alimentaires et consommables par les exposants est formellement interdite.

L'organisateur se réserve l'exclusivité de la vente de boissons et de la restauration.

Pour toute information, merci de nous contacter par mail : association.peluche@gmail.com



BULLETIN D'INSCRIPTION
« VIDE TA CHAMBRE » - 0/16 ANS
DIMANCHE 17 MARS 2024 – 9H30-16H30



N° Stand:

Je soussigné(e) personne physique majeure :

NOM :	Prénom :
Né(e) le :	A :
Demeurant à :	
N° de téléphone :	
N° de plaque d'immatriculation :	
E-mail :	
N° CNI :	
Délivrée le :	

Je déclare avoir pris connaissance du règlement joint, je le conserve et m'engage à le respecter.

JE FOURNIS :

Le bulletin d'inscription dûment rempli et signé	
Le règlement de 10€ par chèque à l'ordre de P.E.LU.CHE ou espèces	
L'original et la photocopie de ma carte d'identité	

JE DECLARE SUR L'HONNEUR :

- Ne pas être commerçant
- Ne vendre que des objets personnels usagés (Art L310-2 du Code du Commerce) et autorisés par le règlement du « Vide Ta Chambre ».
- Ne pas avoir déjà participé à 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Art R321-9 du code pénal)
- Accepter le règlement du VTC

OBJETS EXPOSES :

.....
.....

Fait à

Le

Signature précédée de la mention "lu et approuvé" :